



**Compte-rendu de Mission « Dr G. GENTY »  
Le 7 juin 2018  
Carrefour de l'Observance 2018**

Organisation innovante en santé – Animation par Olivier MARIOTTE, Président de Nile, Jean-Yves FAGON, Délégué général Délégation ministérielle à l'Innovation en santé, Marie-Anne MONTCHAMP, Présidente de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et de Nicolas REVEL, Directeur général de l'Assurance maladie

Article 51 de la LFSS 2018 :

Concrètement, comment ça marche ?

Comment intégrer cette nouvelle logique aux mille-feuilles des autres dispositifs ?

Rappelons que l'article 51 permet de déroger à l'organisation du financement, ceci est important : pour éviter les nombreux blocages des projets en instance, il faut impérativement un couplage organisation/financement.

Instaurer une réactivité au niveau régional sur ces projets.

Exemples :

- Projet réseau social au sein de l'hôpital pour aider à l'HAD avec l'adhésion des usagers ;
- Projet concernant les médecins insuffisamment regroupés avec un système de rémunération trop individuelle aux dépens de l'organisation collective (ma réflexion : projet évidemment à débattre).

Dans notre région, ces projets innovateurs pour l'offre de soins sont évalués et financés par l'ARS IdF (FIR).

Ma proposition exprimée en salle : il serait souhaitable que le CROM IdF participe avec l'équipe dédiée de l'ARS IdF à l'évaluation de ces projets sur le plan éthique et déontologique, en respectant les spécificités de notre région IdF.

**Docteur Gérard GENTY**